

AIX-LA-CHAPELLE

La chapitre de la Collégiale d'Aix-la-Chapelle vient de fixer l'ostension septennale des grandes reliques. Elle aura lieu du 10 au 54 juillet.

Ces reliques ont été rapportées par l'empereur Charlemagne, de Byzance à Aix-la-Chapelle. Elles consistent dans le linge qui fut mis autour des reins de Notre-Seigneur, la robe de la Mère de Dieu, les langes de l'Enfant Jésus, le linceul de saint Jean-Baptiste, renfermées dans une châsse, dite des quatre grandes reliques.

De plus, on fait en même temps l'ostension des reliques de Charlemagne, dites les petites reliques, et de diverses autres reliques.

L'ostension des grandes reliques a lieu à l'extérieur, du haut d'une galerie de la Collégiale.

La première remonte à l'année 804, et s'accomplit en présence de Charlemagne et du Pape saint Léon III ; le Souverain Pontife était venu à Aix-la-Chapelle, pour la consécration de la Collégiale, église qui sert de tombeau au grand empereur des Francs.

L'ostension septennale eut lieu régulièrement jusqu'à la Révolution française. Lors de l'arrivée des troupes de la République, on déplaça les reliques. Elles furent restituées à la Collégiale à la suite de la réorganisation religieuse, qui suivit le Concordat.

La tradition de l'ostension fut reprise, sur un ordre de Napoléon, en 1810, et les périodes septennales recommencèrent le 10 juillet de la même année. Depuis cet acte de réparation de Napoléon, les ostensions se sont régulièrement suivies jusqu'à ce jour.

L'ostension commence, au bruit du canon, au son des trompettes et des timbales, du haut de la tour de la Collégiale.

La cérémonie est close par une procession générale, dans laquelle figurent les châsses des grandes et des petites reliques, chefs-d'œuvre des XII^e et XIII^e siècles. Les châsses sont entourées par les arquebusiers de la corporation caroline, instituée sous Charlemagne.

A côté des grandes reliques figureront le reliquaire-buste, renfermant une partie du crâne de Charlemagne,